

RENTRÉE 2024 – 2025

DATES ET HEURES DE RENTRÉE DES ÉLÈVES

CLASSES	DATES	HORAIRES
3 ^e PMET	Lundi 2 septembre 2024	De 8h30 à 12h00
2 ^{de} MCVA/ASSP	Lundi 2 septembre 2024	De 8h30 à 12h00
1 ^{res} MC / MVA / ASSP	Lundi 2 septembre 2024	De 13h30 à 15h30
T ^{le} MCV / MVA / ASSP	Lundi 2 septembre 2024	De 14h00 à 16h00

Début des cours le mardi 3 septembre 2024

PASTORALE

C'est l'art de vivre ensemble à la lumière de l'Évangile.

Par des temps d'échange, de partage, de témoignages de vie, de temps forts, de célébrations, la Pastorale vise à éveiller les élèves à l'intériorité et à permettre la découverte du sens de la vie.

Tous les élèves sont accueillis dans le respect de leur conviction.

A. SOUFIS - APS

JOURNÉE D'INTÉGRATION

Une journée d'intégration pour les 3^{PMET} et 2^{de} est prévue le vendredi 6 septembre 2024.

REUNION PARENTS PROFESSEURS

Le lundi 9 septembre pour les 3^{PMET} et 2^{de} à partir de 18h00 en Amphi.

Le jeudi 5 septembre pour les 1^{re} et les T^{le} à partir de 18h00 en Amphi.

LE PASS' RÉGION

Référente Pass'Région : **Mme Alexandra DERLY** (passregion@lycee-smndc.fr).

GRATUIT, il est financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il regroupe des offres scolaires, culturelles, sportives, d'insertion professionnelle ou de solidarité.

Le Pass'Région offre des avantages utilisables dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La subvention (50 € pour tous les élèves) « Manuels Scolaires » servira totalement ou en partie à acheter les livres consommables de l'année scolaire auprès de l'APEL. Ceux, réutilisables seront financés par la région.

Point important : les élèves devront impérativement être en possession de leur code.

Les 2^{des} ASSP et MCVA sont éligibles à une bourse aux équipements (voir modalités lors de la commande du Pass'Région). Les 2^{des} ASSP doivent cocher "Acc soins services" code 40033004 – Les 2^{des} MCVA doivent cocher "Accueil relation usagers" code 40031211. En ASSP, nous organisons la venue d'une entreprise pour commander leur tenue professionnelle. Si l'élève n'a pas son Pass'Région au moment de la commande, un chèque de caution de 200€ sera demandé à l'ordre de L'OGEC. **IMPORTANT** : si un élève ne présente pas les documents nécessaires, **l'établissement facturera le montant demandé à compter du retour des vacances de Toussaint. Nous demandons à tous les élèves de retenir leur code à 4 chiffres de leur carte qui sera indispensable pour son débit.**

Ce dispositif nécessite une commande de votre carte par Internet (PHOTO OBLIGATOIRE, format Carte d'Identité) pour **TOUS** les élèves.

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

MANUELS SCOLAIRES

- Les **manuels scolaires réutilisables** sont financés par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et sont donc la propriété de l'établissement. Ils sont mis à la disposition des élèves pour la durée de l'année scolaire. Ils doivent être couverts et maintenus en bon état. Toute perte ou détérioration sera imputée aux utilisateurs et une retenue sera faite sur la caution lors de la restitution. Ils sont distribués durant la semaine de rentrée sur présentation du Pass'Région ET d'un chèque de caution dont le montant est indiqué ci-après (**chèque à l'ordre de l'OGEC**). Le référent des manuels est M. VERILHAC (manuels@lycee-smndc.fr).
- L'APEL assure la mise à disposition des **fichiers d'activités**. Ils seront financés intégralement ou en partie par le Pass'Région. Selon les classes, vous devez fournir un chèque complémentaire encaissé (voir tableau ci-après). **Nous demandons à tous les élèves de retenir leur code à 4 chiffres de leur carte qui sera indispensable pour son débit.**

Attention : sans règlement intégral, aucun livre ne sera distribué. Les élèves pourront venir récupérer leurs livres lors d'une des permanences mises en place par l'APEL à la date qui vous sera indiquée ultérieurement.

Si vous n'avez pas reçu votre Pass'Région pour le jour de la distribution des manuels, merci d'apporter un chèque de caution supplémentaire du montant de la subvention Pass'Région (50 €) à l'ordre de l'APEL. Celle-ci vous sera restituée lors de la présentation du Pass'Région valide. Les commandes de manuels étant déjà passées, les élèves inscrits après le 4 juillet devront commander directement les livres consommables en librairie. La liste sera fournie sur demande à l'accueil. Vous pourrez régler la totalité ou en partie avec le Pass'Région.

IMPORTANT : si un élève n'a toujours pas tous les documents nécessaires lors d'une permanence de remise des livres, l'établissement facturera le montant demandé à compter du retour des vacances de Toussaint selon le tableau ci-dessous :

Chèque(s) éventuel(s) à apporter le jour de la distribution des livres en plus du Pass'Région							
Classes	Montant débité sur la Subvention Pass'Région	Chèque de caution à l'ordre de l'OGEC (non encaissé)	Chèque Complémentaire encaissé à l'ordre de l'APEL	Classes	Montant débité sur la Subvention Pass'Région	Chèque de caution à l'ordre de l'OGEC (non encaissé)	Chèque Complémentaire encaissé à l'ordre de l'APEL
3 PMET	41.70 €	123 €	Néant	1 ASSP	24.90 €	104 €	Néant
2 MCVA	50 €	24 €	42.70 €	T ASSP	24.90 €	24 €	Néant
2 ASSP	50 €	49 €	59.50 €	T MCVA 1 Commerce Option A	16 €	50 €	Néant
1 MCVA 1 et 2 Accueil	50 €	76 €	6.70 €	T MCVA 2 Vente Option B	Néant	50 €	Néant
1 MCVA 1 et 2 Commerce	50 €	76 €	26.90 €	T MCVA 2 Accueil	Néant	50 €	Néant
1 MCVA 1 et 2 Vente	50 €	76 €	26.90 €				

P.A.P / P.A.I / P.P.S ...

Pour les élèves **ayant bénéficié de mesures d'aménagement pour l'année scolaire 2023/2024**, merci de **prendre contact** auprès du Secrétariat de Direction jusqu'au **30 septembre 2024**. **Passée cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte.**

IMPORTANT : dès la rentrée, merci d'apporter la copie de la synthèse de suivi de l'année dernière pour les élèves en P.P.S ainsi que la notification AESH si existante.

NOUVEAU : pour la mise en place du 1/3 temps, nous avons IMPÉRATIVEMENT besoin d'une copie de la demande d'aménagements faite pour le DNB session 2024.

Possibilité d'obtenir un 2^e jeu de livres, envoyer un mail à M. Verilhac avec un justificatif du PAI.

ACCÈS AU SELF / CAFETERIA

Le self fonctionnera dès le mardi 3 septembre 2024.

Pour le self et la cafétéria, un code d'identification sera remis à la rentrée à tous les élèves.

Une formule unique à 6.30 €.

Pour approvisionner le compte :

- EcoleDirecte à privilégier,
- Chèque à l'ordre de l'OGEC SMNDC à déposer dans la boîte aux lettres près de l'accueil,
- Espèces auprès de l'accueil.

Il est impératif de réserver ou d'annuler votre repas sur EcoleDirecte jusqu'à 10h10 le jour même.

Merci de veiller à ce que le compte soit toujours approvisionné.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sera distribué à tous les élèves par le professeur principal le jour de la rentrée. Il est strictement personnel et devra être conservé en bon état. Chaque élève doit être en mesure de le présenter à tout professeur ou personnel de l'établissement qui le lui demandera. **C'est la carte d'identité lycéenne.**

ABSENCES (Rappel du carnet de correspondance)

Pour un contrôle rigoureux, nous vous demandons **impérativement de prévenir le service Vie Scolaire du lycée par téléphone dès le premier jour de l'absence de votre enfant directement au 04 75 05 63 03**, par mail viescolaire@lycee-smndc.fr ou par EcoleDirecte à l'équipe de vie scolaire. Dès son retour au lycée, l'élève aura l'obligation de se rendre en vie scolaire muni d'un billet d'absence rempli et signé par vos soins.

RÉDUCTION SCOLAIRE

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction sur la scolarité, **merci de transmettre au service comptabilité, au plus tard le 20 septembre**, le ou les certificats **attestant de la scolarisation** de vos autres enfants **dans un établissement privé du secteur.** **Passé ce délai, la réduction ne sera pas appliquée.**

ECOLEDIRECTE

Suivi en ligne de la scolarité de votre enfant : **pour les familles/élèves déjà présents l'an passé, les codes ne changent pas** (le site ferme le 12 juillet et rouvrira début septembre). Pour les nouveaux élèves, des codes seront rapidement communiqués aux familles en début d'année. De nombreuses informations sont transmises par le biais de cette application. Deux accès sont ouverts, il est donc impératif que les élèves et les parents créent leur compte personnel et **le consultent régulièrement.**

ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves du lycée sont assurés auprès de la "Mutuelle Saint - Christophe" (individuelle accident pour les activités scolaires et extra scolaires, 24h/24, 7j/7 pour l'année scolaire 2024/2025).

A APPORTER LE JOUR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Pour les élèves passant un examen cette année, l'attestation de recensement ou JDC (Journée de Défense et Citoyenneté) si celle-ci n'a pas été fournie dans le dossier d'inscription.

Chèque pour le self si vous êtes concernés.

DATES DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

Niveaux Filières	ASSP	MCVA	3PMET	
Term	Du 25/11 au 13/12/24 Du 03/02 au 21/02/25	Du 25/11 au 13/12/24 Du 03/02 au 21/02/25	T1	Du 25/11 au 30/11/24
1ère	Du 11/11 au 06/12/24 Du 05/05 au 30/05/25	Du 18/11 au 13/12/24 Du 05/05 au 30/05/25	T2	Du 27/01 au 02/02/25
2nde	Du 13/01 au 31/01/25 Du 26/05 au 20/06/25	Du 13/01 au 8/02/25 Du 26/05 au 20/06/25	T3	Du 17/03 au 22/03/25 Du 19/05 au 24/05/25

POUR TOUS LES ELEVES, NOUS VOUS INVITONS À RECHERCHER ACTIVEMENT VOS LIEUX DE FORMATION CET ÉTÉ. VOUS TROUVEREZ SUR NOTRE SITE, LES CONVENTIONS CORRESPONDANT À VOTRE FILIÈRE (SAUF LES 3PMET) ET A VOTRE PREMIERE PERIODE DE FORMATION 2024-2025, LA CONVENTION EST À REMETTRE REMPLIE ET SIGNÉE À VOTRE PROFESSEUR PRINCIPAL DÈS LA RENTRÉE.

IMPORTANT : Afin de percevoir l'allocation des PFMP, les élèves de 2nde ainsi que **les nouveaux élèves de 1^{ère} et de terminale** sont priés d'apporter au **professeur principal le jour de la rentrée**, les pièces justificatives indiquées dans notre « Circulaire dispositif de versement de l'allocation des PFMP du LEP » déposée avec « l'Autorisation du représentant légal » sur notre site internet, onglet « Rentrée 2024 ».

JOURNEE PHOTO

Le jeudi 26 septembre 2024.

CONSEILS AUX ÉLÈVES POUR UNE MEILLEURE RÉUSSITE

Afin d'appréhender au mieux la rentrée, nous vous conseillons de reprendre un rythme de travail, une quinzaine de jours avant la rentrée afin d'être « efficace » dès le premier jour des cours.

Nous vous rappelons également qu'une tenue adaptée est exigée dès la rentrée scolaire, le survêtement est exclusivement réservé au cours d'EPS. Et comme signé dans votre dossier d'inscription, la tenue professionnelle sera exigée une fois par semaine (cf. liste des fournitures).

L'établissement sera fermé du **13 juillet au 24 août 2024 inclus**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

M. LECLERCQ,
Directeur général

LEG SAINT MAURICE
LEP NOTRE DAME DES CHAMPS
3 rue Georges Bernard - CS 41007
26106 Romans-sur-Isère Cedex
Tél. 04 75 05 63 00
secretariat@lycee-smndc.fr

